

ARRIVÉE AU

01 FEV. 2023

CABINET DU PRÉSIDENT

Rapport N° CD-2023-1-5-1
N° applicatif 5438

Séance Plénière
06 février 2023 - BUDGET 2023

AMENDEMENT

Exposé sommaire - Pour un droit effectif à la restauration scolaire en Alsace

La restauration scolaire est un enjeu de justice sociale, d'éducation et de santé publique. Or, à ce jour, selon qu'un élève habite dans une commune rurale ou à Strasbourg, Colmar et Mulhouse, sa probabilité d'accès à la cantine est divisée par plus de 2,5. Près de 80% des élèves des communes rurales sont ainsi demi-pensionnaires quand le taux peine à atteindre 30% dans les centres urbains tels que Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

Cette fracture territoriale conduit à une fracture sociale, sanitaire et éducative qui compromet la cohésion sociale en Alsace.

Aussi, dans le cadre de la nouvelle stratégie de restauration scolaire, cet amendement propose de se fixer l'objectif chiffré de 70% d'élèves demi-pensionnaires dans les collèges publics à horizon 2030.

Cet objectif permettra également de corriger le décrochage du taux d'élèves demi-pensionnaires au collège en Alsace (environ 53%) qui est très en-deçà de la moyenne nationale (73%).

Amendement : (page 17, La stratégie alimentaire: du champ à l'assiette)

APRÈS :

"La Collectivité ambitionne de développer, à partir de 2023, une nouvelle stratégie pour les restaurants scolaires afin de concilier la qualité, l'éducation au manger sain et local, la valorisation des filières locales, la maîtrise budgétaire, l'optimisation des moyens, la rationalisation des modes de production et de distribution."

AJOUTER :

"Un des objectifs de cette stratégie sera de résorber les inégalités territoriales d'accès à la restauration scolaire que l'on observe aujourd'hui. Pour cela, la Collectivité européenne d'Alsace se fixe l'objectif de 70% d'élèves demi-pensionnaires dans les collèges publics d'Alsace à horizon 2030."

Amendement déposé par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian KOBRYN